

**Séance du 21 février 2022**

**Délibération n° 2022-07**

Membres

en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 15 Février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 21 février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE, COCHET, FRANCH, LAVERGNE, PIN-BELLOC, et SENAC et MM. BOUTEILLER, CORNILLOU, CROUZIL, JOCTEUR-MONROZIER et OTAL.

Absents et excusés : MM. FRILLAY et GONINDARD.

M. GONINDARD a donné pouvoir à M. JOCTEUR-MONROZIER.

Mme Florence PIN-BELLOC a été élue secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du Compte Administratif 2021**

L'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire du compte administratif de l'exercice 2021, et après en avoir délibéré,

Considérant que Bernard CROUZIL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Dominique BOUTEILLER, adjoint au maire délégué aux finances, pour le vote du compte administratif,

**Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2021 dont les résultats sont les suivants :**

**Section d'Investissement :**

<b>Dépenses</b>	Prévisions :	332 491.67
	Réalisations :	182 042.44
	Restes à réaliser :	0
<b>Recettes</b>	Prévisions :	332 491.67
	Réalisations :	156 128.66
	Restes à réaliser :	0

**Section de Fonctionnement :**

<b>Dépenses</b>	Prévisions :	818 644.86
	Réalisations :	632 051.58
<b>Recettes</b>	Prévisions :	818 644.86
	Réalisations :	762 487.81

Résultat de clôture de l'exercice 2021

Investissement : - 25 913.78  
Résultat reporté : - 101 141.81  
Résultat cumulé : - 127 055.59

Fonctionnement : 130 436.23  
Résultat reporté : 114 243.86  
Résultat cumulé : 244 680.09

**Résultat global : 117 624.50**

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme.

L'adjoint au Maire,  
Dominique BOUTEILLER

Le Maire certifie que la présente délibération a été :  
publiée le 22/02/2022  
transmise au Représentant de l'Etat le 22/02/2022  
Pour copie conforme  
Le Maire,

